

## Board Member Inquiry Form

### Demande de renseignement d'un membre du conseil d'administration

**Subject : OPL Board Branch Naming Practices**

**Objet : Pratiques de denomination du conseil d'administration (C.A.) de la BPO**

**Submitted at :** November 8, 2022 OPL Board Meeting

**Présenté à :** Réunion du C.A. du 8 novembre 2022

**From:** Kathy Fisher, Vice-Chair

**De :** Kathy Fisher, Vice-présidente

**Date:** January 25, 2023

**Date:** 25 janvier 2023

**To:** Alexandra Yarrow, Program Manager, Board and Strategic Services

**Destinataire:** Alexandra Yarrow, Gestionnaire de programme, Conseil d'administration et services stratégiques

#### **Inquiry :**

1. Where does the authority rest for naming branches?
2. Where is this documented?
3. Does the Board require a new policy specific to this requirement?

#### **Response :**

1. The authority for naming branches resides with the Ottawa Public Library ("OPL" or "the Library") Board. As noted in a 2019 Board report, "Commemorative Naming Policy," the practice prior to 2014 was that branches were named after the communities they serve, their geographic location, or a similar geographic nexus (OPLB-2019-0701). Within OPL, there is one exception to this parameter – the Ruth E. Dickinson branch – which was commemoratively named pre-amalgamation by the Nepean Public Library Board. In 2014, the OPL Board adopted the City of Ottawa's criteria and process for commemoratively naming OPL buildings, spaces within library buildings, and mobile units, to introduce a fair, consistent, and efficient process, but this did not take into consideration the pre-2014 practice with respect to naming branches. As a result, in 2019, the Board approved a revision to the Commemorative Naming Policy that specified that commemorative naming applies only *to spaces within* OPL facilities (i.e. branches), and to mobile units. The Board agreed at that time that the Ruth E. Dickinson branch would remain as currently named at its existing location.

This approach was further entrenched in practice in June 2022, when the Board approved Recommendation #3 in the report, “Public Library Services in South Nepean: Riverside South and Barrhaven” (OPLB-2022-0602), naming new facilities in South Nepean the Riverside South and Barrhaven branches. This report noted that staff will bring forward a future report to name a meeting room in the new Barrhaven branch after Ruth E. Dickinson, in order to honour the late Ms. Dickinson’s contributions to the community.

Lastly, the Board approved further revisions to the Commemorative Naming Policy, and this policy was most recently revised in November 2022 (OPLB-2022-1108-10.3).

2. The authority for naming branches is documented in the OPL Board Delegation of Authority Policy. In Table 1 in this policy, most recently revised and approved by the Board in November 2022, Item #23 indicates that the Board has authority to “approve facility naming rights” (OPLB-2022-1108-10.3). This authority was most recently exercised by the Board in approving the names for planned branches in Barrhaven and Riverside South: Recommendation #3 in the report was “that the OPL Board approve the naming of these facilities as Riverside South and Barrhaven, respectively” (OPLB-2022-0602).

The name of the OPL-Library and Archives Canada (LAC) joint facility, *Ādisōke*, the home of the new Ottawa Central Library, was given to the three partners in this city-building project (the City, OPL, and LAC) by the Anishinābe Algonquin Host Nation. This highlights the importance of honouring Host Nation, First Nations, Inuit and Métis peoples and languages via naming opportunities.

Of note, the OPL Board Sponsorship Policy, most recently revised in November 2022 (OPLB-2022-1108-10.3) aligns OPL with the City’s Corporate Sponsorship and Advertising Policy (“the City Sponsorship Policy”) in most areas, with one exception relating to naming. The City Corporate Sponsorship Policy including parameters through which naming rights could be attributed as part of a sponsorship agreement, but the OPL Board Sponsorship Policy indicates that naming rights are not covered in the Board policy. As clarified in the Library’s draft administrative policy regarding sponsorship, OPL does not engage in naming

rights as part of sponsorship activities, because there is already an established OPLB Commemorative Naming Policy in place, as well as processes for naming spaces in recognition of donors as part of OPL's fundraising practices. As noted, past practice has been to name branches after the community they serve; however, this practice is not enshrined in OPL Board policies as a specific priority.

3. Upon reviewing the existing OPL Board policy framework, and discussing with City Clerks' Office, the Cultural Development and Initiatives Unit of Recreation, Cultural, and Facility Services at the City (RCFS), and legal counsel, staff advice that no, the Board does not need a new policy regarding naming, as the authority already exists as outlined in responses to #1 and #2. However, staff recommend that parameters for naming library facilities be defined and clearly articulated.

It is further recommended that the OPL Governance Ad hoc Committee for the 2023-2026 term, once struck, review the OPL Board Commemorative Naming Policy, and naming practices, to ensure they align with OPL's priorities and consider.

**Note :** *Response to be listed on the Ottawa Public Library Board Agenda of January 31, 2023*

### **Demande de renseignement :**

1. De quelle autorité relève la dénomination des succursales?
2. Où est-ce établi ?
3. Le C.A. a-t-il besoin d'une nouvelle politique à cet effet?

### **Réponse :**

1. La dénomination des succursales revient au C.A. de la Bibliothèque publique d'Ottawa (« la BPO » ou « la Bibliothèque »). Dans un rapport de 2019 au C.A., *Politique sur les noms commémoratifs*, on explique qu'avant 2014, les succursales étaient nommées d'après les communautés qu'elles servaient, leur emplacement géographique ou d'autres éléments géographiques analogues (OPLB-2019-0701). La succursale Ruth-E.-Dickinson fut la seule exception à cette règle : elle a un nom commémoratif, qui lui a été attribué par le C.A. de la Bibliothèque publique de Nepean avant la fusion. En 2014, le C.A. de la BPO a adopté les critères et le processus de dénomination commémorative de la Ville d'Ottawa pour nommer les bâtiments, les espaces à l'intérieur de ceux-ci et les unités mobiles de la BPO afin d'assurer un processus juste, uniforme et efficace, sans toutefois se pencher sur les pratiques de dénomination des succursales d'avant 2014. Il a donc approuvé en 2019 une version révisée de la Politique sur les noms commémoratifs, qui précise que la dénomination commémorative s'applique uniquement aux *espaces à l'intérieur* des installations de la BPO (c.-à-d. les succursales) et aux unités mobiles. Le C.A. a convenu à ce moment-là que la succursale Ruth-E.-Dickinson conserverait son nom tel quel.

Cette politique se concrétisa davantage en juin 2022, lorsque le C.A. a approuvé la recommandation n° 3 du rapport *Services de la Bibliothèque publique d'Ottawa dans Nepean-Sud : Riverside-Sud et Barrhaven* (OPLB-2022-0602), donnant ainsi aux nouvelles succursales de Nepean-Sud les noms de Riverside-Sud et Barrhaven. Le document indiquait que le personnel présenterait un rapport où l'on proposerait de nommer une salle de réunion de la nouvelle succursale Barrhaven d'après la regrettée Ruth E. Dickinson afin de souligner sa contribution à la collectivité.

Puis, le C.A. a approuvé d'autres modifications à la Politique sur les noms commémoratifs, dont la dernière révision remonte à novembre 2022 (OPLB-2022-1108-10.3).

2. Le pouvoir de nommer les succursales est établi dans la Politique sur la délégation de pouvoirs du C.A. de la BPO. Le point 23 du tableau 1 de la Politique, révisée et approuvée par le C.A. en novembre 2022, indique que le C.A. a le pouvoir d'approuver l'attribution des noms des installations (OPLB-2022-1108-10.3). La dernière fois que le C.A. l'a exercé, c'était pour approuver le nom des deux futures succursales dont il était question dans la recommandation n° 3 : les succursales Riverside-Sud et Barrhaven (OPLB-2022-0602).

Quant à l'installation partagée de la BPO et de Bibliothèque et Archives Canada (BAC), qui est le site de la nouvelle Bibliothèque centrale d'Ottawa, son nom, *Ādisōke*, a été donné aux trois partenaires de ce projet de développement urbain – la Ville, la BPO et BAC – par la communauté hôte, soit la Nation Anishinabe Algonquine. Cela témoigne de l'importance d'honorer les peuples et la langue de la nation hôte, des Premières Nations, des Inuits et des Métis par la dénomination des lieux.

Il est à noter que la Politique sur les commandites du C.A. de la BPO, dont la dernière révision remonte à novembre 2022 (OPL-2022-1108-10.3), cadre avec la Politique de la Ville sur les commandites et la publicité (« la politique sur les commandites de la Ville »), dans la plupart des domaines, à une exception toutefois, concernant la dénomination. La politique de la Ville en matière de commandites comprend des paramètres permettant d'attribuer des droits de dénomination dans le cadre d'une entente de commandites, mais la politique sur les commandites du C.A. de la BPO indique que les droits de dénomination ne sont pas couverts par la politique du C.A. Comme le précise l'ébauche de la politique administrative de la bibliothèque concernant les commandites, la BPO ne s'engage pas dans les droits de dénomination dans le cadre des activités de commandites, car il existe déjà une politique de dénomination commémorative de la BPO, ainsi que des processus de dénomination des espaces en reconnaissance des donateurs dans le cadre des pratiques de collecte de fonds de la BPO. Comme nous l'avons mentionné, la pratique antérieure consistait à donner aux succursales le nom de la communauté qu'elles desservent; toutefois, cette pratique n'est pas inscrite dans les politiques du C.A. de la BPO en tant que priorité spécifique.

3. Après révision du cadre stratégique du C.A. de la BPO et discussion avec le Bureau du greffier municipal, l'Unité des initiatives et du développement culturels de la Direction générale des loisirs, de la culture et des installations, et un conseiller juridique, le personnel a conclu que le C.A. n'avait pas besoin d'une nouvelle politique sur la dénomination, car ce pouvoir a déjà été établi, comme le précisent les réponses aux questions 1 et 2. Cependant, le personnel conseille de définir et d'articuler clairement les paramètres de dénomination des installations de la bibliothèque.

Il est également recommandé que le comité spécial sur la gouvernance de la BPO pour le mandat 2023-2026, une fois mis sur pied, examine la Politique sur les noms commémoratifs du C.A. de la BPO ainsi que les pratiques de dénomination, afin de s'assurer qu'elles sont conformes aux priorités de la BPO et de les considérer.

**Nota :** *La réponse devrait être inscrite à l'ordre du jour de la réunion du Conseil d'administration de la Bibliothèque publique prévue le 31 janvier 2023*